

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD66

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 43, après la seconde occurrence du mot :

« énergie » »,

insérer les mots :

« , le mot : « souterrains » est remplacé par le mot : « souterrain » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel